



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 17

L'an deux mille vingt quatre

Le onze avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 5 avril 2024 - Affiché le 5 avril 2024

### Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL M. Pascal TISSIER

### Délibération n°2024-12

### Étaient excusés :

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

## OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget principal de la commune pour l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire,

Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance,

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

**VOTE A l'unanimité**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-12-BF  
Date de réception préfecture : 12/04/2024  
**Abstentions : 0**

**Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2024**

**Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 17

L'an deux mille vingt quatre

Le onze avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 5 avril 2024 - Affiché le 5 avril 2024

### Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL  
M. Pascal TISSIER

### Délibération n° 2024-13

### Étaient excusés :

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

### OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Procède à l'élection de son président pour le vote de la délibération qui suit relative à l'approbation du compte administratif 2023 du budget principal
- Élit comme président de séance M. William BIDON-PARARD pour l'adoption du compte administratif cité ci-dessus.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire

Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-13-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**VOTE à l'unanimité**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Diffusion sur le site internet de la commune le**

**Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
en exercice : 17  
présents : 11  
votants : 15

L'an deux mille vingt quatre  
Le onze avril à vingt heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire  
*Date de convocation* : 5 avril 2024 - *Affiché le* 5 avril 2024

### **Étaient présents :**

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL  
M. Pascal TISSIER

**Délibération n° 2024-14**

### **Étaient excusés :**

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

## OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

M. COQUERY, maire, présente aux membres du Conseil le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune, budget principal.

### **Résultats de Fonctionnement**

Montant des titres		1 608 447,59
Montant des mandats	-	1 480 532,57
Résultat de fonctionnement 2023	+	127 915,02
Excédent de fonctionnement reporté 2022	+	923 023,17
<i>Résultat de fonctionnement final 2023</i>		<i>1 050 938,19</i>

### **Résultats d'investissement**

Montant des titres		479 580,38
Montant des mandats	-	1 012 280,30
Solde d'exécution d'investissement 2023	-	532 699,92
Déficit d'investissement reporté 2022	-	219 019,63
<i>Solde d'exécution d'investissement final 2023</i>	-	<i>751 719,55</i>
Solde des RAR en recettes (solde subvention garderie)		360 445,80
Déficit d'investissement 2023		751 719,55
<b>☞ Besoin de financement (1068)</b>		<b>391 273,75</b>

Hors de la présence de Monsieur le maire et sous la présidence de M. William BIDON-PARARD, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal 2023 et charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire  
Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.*

***VOTE à l'unanimité***

***Pour : 15***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

***Diffusion sur le site internet de la commune le***

***Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024***





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 17

L'an deux mille vingt quatre  
Le onze avril à vingt heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire  
Date de convocation : 5 avril 2024 - Affiché le 5 avril 2024

**Étaient présents** :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU,  
M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS,  
M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL  
M. Pascal TISSIER

**Délibération n°2024-15**

**Étaient excusés** :

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

### OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Les règles de la comptabilité publique exigent de délibérer sur l'affectation du seul résultat de fonctionnement pour la Commune, dès lors que le Compte Administratif de l'exercice clos a été voté. Cette affectation doit au minimum couvrir les éventuels déficits de la section d'investissement.

Le surplus peut être réparti soit en report à la section de fonctionnement, soit en réserves complémentaires à la section d'investissement.

- Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 du Budget Principal
- Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent final de **1 050 938,19 €**
- Vu le solde d'exécution de la section d'investissement qui présente un déficit final de **751 719,55 €** hors restes à réaliser en recettes d'investissement et un besoin de financement de **391 273,75 €** avec les RAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

☞ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 au budget principal 2024 de la façon suivante :

➤ **Section d'investissement**

**Recettes**

**Article 1068** – Excédents de fonctionnement capitalisés : 391 273,75 €

**Dépenses**

**Article 001** – Résultat d'investissement reporté 2023 : 751 719,55 €

➤ **Section de Fonctionnement**

**Recettes**

**Article 002** – Résultat de fonctionnement reporté 2023 : 659 664,44 €

☞ Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-15-BF  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire  
Denis COQUÉRY



Mme le secrétaire de séance

  
Marie-Claude BUREAU

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.*

***VOTE à l'unanimité***

***Pour : 17***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

***Diffusion sur le site internet de la commune le***

***Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024***

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-15-BF  
Date de réception préfecture : 12/04/2024



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **Nombre de Conseillers**

en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 17

L'an deux mille vingt quatre

Le onze avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 5 avril 2024 - Affiché le 5 avril 2024

## **Étaient présents** :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL  
M. Pascal TISSIER

## **Délibération n°2024-16**

## **Étaient excusés** :

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

## **OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

1. de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 comme indiqué ci-dessous :

TFB	:	42,93 %
TFPNB	:	43,87 %
TH	:	14,41 %

2. de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Et charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-16-BF  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire  
Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Claude Bureau".  
Marie-Claude BUREAU

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.*

***VOTE à l'unanimité***

***Pour : 17***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

***Diffusion sur le site internet de la commune le***

***Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024***





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 17

L'an deux mille vingt quatre  
Le onze avril à vingt heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire  
Date de convocation : 5 avril 2024 - Affiché le 5 avril 2024

**Étaient présents** :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL  
M. Pascal TISSIER

**Délibération n°2024-17**

**Étaient excusés** :

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

## OBJET : VOTE BUDGET 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la commission des finances du 27 mars 2024, comme suit :

### FONCTIONNEMENT

En dépenses			En recettes		
011	Charges à caractère général	597 150,00	013	Atténuations de charges	30 000,00
012	Charges de personnel	769 000,00	70	Produits de services et domaines	62 450,00
65	Autres charges de gestion courante	143 100,00	73	Impôts et taxes	254 791,10
66	Charges financières	10 000,00	731	Fiscalité locale	932 780,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	74	Dotations, subventions et participations	251 720,00
042	Opération d'ordre en sections	11 250,00	75	Autres produits de gestion courante	38 000,00
023	Virement à la section d'investissement	714 905,54	77	Produits exceptionnels	36 000,00
			002	Excédent de fonctionnement 2023	659 664,44
	<b>TOTAL</b>	<b>2 265 405,54</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 265 405,54</b>

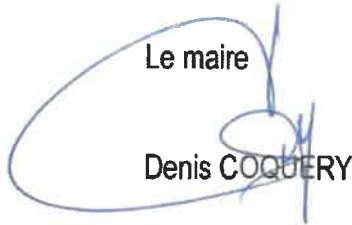
## INVESTISSEMENT

En dépenses			En recettes		
1641	Remboursement capital	41 000,00	10222	FCTVA	20 000,00
20	Immobilisations Incorporelles	5 000,00	10226	Taxe d'aménagement	10 000,00
204	Travaux SDE 18	85 000,00	13	Subventions	1 165 370,40
21	Acquisitions diverses	186 700,00	040	Dotations aux amortissements	11 250,00
23	Constructions	1 243 380,14	1068	Affectation du résultat 2023	391 273,75
001	Déficit d'investissement 2023	751 719,55	021	Virement de la section de fonctionnement	714 905,54
	<b>TOTAL</b>	<b>2 312 799,69</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 312 799,69</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme indiqué ci-dessus.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire  
  
Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance

  
Marie-Claude BUREAU

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.*

<b>VOTE à l'unanimité</b>	<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
<b>Diffusion sur le site internet de la commune le</b>			
<b>Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024</b>			



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 17

L'an deux mille vingt quatre

Le onze avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 5 avril 2024 - Affiché le 5 avril 2024

### Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL  
M. Pascal TISSIER

### Délibération n°2024-18

### Étaient excusés :

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

### OBJET : DÉCISION SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR L'AVIS CONFORME SUR LA CARTOGRAPHIE DU RÉFÉRENT PRÉFECTORAL UNIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. Le Maire après avoir consulté les organes délibérants de l'EPCI dont il est membre, à savoir la Communauté de Communes Terres du Haut Berry présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 1<sup>er</sup> au 24 février 2024 le selon les modalités suivantes : information sur panneau pocket, sur le panneau lumineux de la commune, sur le site internet ainsi que par la PQR et par réception des administrés aux dates définies en février.

Les zones concernées sont les suivantes :

Géothermie quartier Corminboeuf : ZA0126, 127, 033, 093, 094, 083, 084

#### Photovoltaïque au sol :

Champs des pommiers : ZE178, 184

Proximité rocade sud-est : ZD58 à 65, 71, 72 à 84, ZD178, 190, 68 à 70

Sur trackers : ZE203, 204

Ombrières chez Transcat : ZE307

#### Photovoltaïque sur toitures :

Les Dordonnes : ZE320, ZI158, AE15, 16, 19, 20, 106, ZI002, 4, 5, 6, 12, 13, 120

Les Menots : E128 à 135

Les Galandes : ZB199 à 221

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-18-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal DÉFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ci-dessus. VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la secrétaire générale de la préfecture, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Cher, sous forme cartographiques (SIG) ainsi qu'à la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry dont elle est membre.

VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

CHARGE Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire  
Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Claude Bureau".  
Marie-Claude BUREAU

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.*

**VOTE à l'unanimité**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Diffusion sur le site internet de la commune le**

**Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024**

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-18-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 17

L'an deux mille vingt quatre  
Le onze avril à vingt heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire  
Date de convocation : 5 avril 2024 - Affiché le 5 avril 2024

**Étaient présents** :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL  
M. Pascal TISSIER

**Délibération n°2024-19**

**Étaient excusés** :

Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU  
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Pascal TISSIER  
Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY  
M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

## OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CRÈCHE HAUT COMME 3 POMMES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Vu les difficultés financières que rencontre l'association qui gère la crèche Haut comme 3 Pommes située à Saint-Martin-d'Auxigny,

Considérant que la communauté de communes s'engage à couvrir 50 % du déficit prévisionnel de l'année 2024,

Vu la conférence des Maires du 13 février dernier au cours de laquelle les communes qui ont des administrés utilisant la crèche de St Martin ont approuvé le principe d'un financement en 2024, selon le tableau ci-après :

Communes	Montants à verser
Achères	402,29 €
Allogny	560,62 €
<b>Fussy</b>	<b>1 369,17 €</b>
Pigny	1 120,92 €
Quantilly	213,63 €
Saint-Georges-sur-Moulon	720,67 €
Saint-Martin-d'Auxigny	5 451,47 €
Saint-Palais	970,84 €
Vasselay	2 115,01 €
Vignoux-sous-les-Aix	418,14 €
Saint-Eloy-de-Gy	380,09 €
Menetou-Salon	277,15 €

Considérant que des habitants de la commune de Fussy utilisent cette crèche comme mode de garde pour leur enfant,

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-19-BF  
Date de réception préfecture : 12/04/2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 369,17 € à la crèche associative Haut comme 3 Pommes située à Saint-Martin-d'Auxigny
- impute les dépenses au budget de la commune
- charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 12 avril 2024

Le maire  
Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.*

<b>VOTE à l'unanimité</b>	<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
<b>Diffusion sur le site internet de la commune le</b>			
<b>Transmis au contrôle de légalité le 12/04/2024</b>			

Accusé de réception en préfecture  
018-211800974-20240411-DELIB2024-19-BF  
Date de réception préfecture : 12/04/2024